

Règlement des épreuves sportives et du challenge UDSP/SDIS

CROSS

PSSP

BIKE AND RUN

COURSE VÉLO

NATATION



- 5 épreuves sportives organisées de janvier à novembre
- Trophées individuels et collectifs* remis à la Sainte-Barbe départementale

Sommaire

1- Les épreuves UD / SDIS	3
1- La course cycliste.....	3
2- Le challenge de natation	3
3- Le CROSS départemental	3
4- Le PSSP et les épreuves d'athlétisme	4
5- Le BIKE and RUN	4
2- Challenge UD / SDIS.....	5
Règlement du mode de calcul du challenge	
UDSP / SDIS et des épreuves sportives.....	5
1- Classement individuel	5
2- Classements collectifs	5
3- Les trophées	5

1- Les épreuves UD / SDIS

1- La course cycliste

Le classement individuel est effectué pour chacune des catégories femmes et hommes (minime, cadet, junior, senior, master 1 et master 2).

Les trois premiers de chaque catégorie sont récompensés.

Le challenge cyclisme est calculé sur la base du pourcentage de l'effectif du centre (au 1^{er} janvier de l'année N) participant à cette épreuve.

Le challenge cyclisme pour les JSP est calculé sur la base du pourcentage de l'effectif de la section participant à cette épreuve, additionné aux points gagnés en individuel divisés par 10.

Les points sont attribués de la manière suivante :

1^{er} : 10pts / 2^{ème} : 9pts / 3^{ème} : 8pts / 4^{ème} : 7pts / 5^{ème} : 6 pts / 6^{ème} et après : 5 pts

2- Le challenge de natation

Le classement individuel est effectué pour l'épreuve du « 50 nage libre » et pour l'épreuve de « sauvetage » pour chacune des catégories femmes et hommes (minime, cadet, junior, senior, master 1 et master 2). Il est possible de s'inscrire à plusieurs épreuves. Seul le meilleur classement comptera pour le challenge UD/SDIS.

Les trois premiers de chaque catégorie sont récompensés.

Pour l'épreuve du relais, un classement par équipe est effectué pour les équipes SP et pour les équipes JSP en prenant en compte le chronométrage. Un SP ne peut nager plus d'une fois dans la même équipe. Un SP ne peut nager que dans une équipe.

Le challenge Jules Clerc est calculé sur la base du pourcentage de l'effectif du centre (au 1^{er} janvier de l'année N) participant à cette épreuve.

Le challenge natation pour les JSP est calculé sur la base du pourcentage de l'effectif de la section participant à cette épreuve, additionné aux points gagnés en individuel divisés par 10.

Les points sont attribués de la manière suivante :

1^{er} : 10pts / 2^{ème} : 9pts / 3^{ème} : 8pts / 4^{ème} : 7pts / 5^{ème} : 6 pts / 6^{ème} et après : 5 pts

3- Le CROSS départemental

Le classement individuel est effectué par pour chacune des catégories femmes et hommes (minime, cadet, junior, senior, master 1 et master 2) hors course populaire.

Les trois premiers de chaque catégorie sont récompensés.

Le challenge Maschino est calculé sur la base du pourcentage de l'effectif du centre (au 1^{er} janvier de l'année N) participant à cette épreuve (course populaire comprise).

Le challenge Maschino pour les JSP est calculé sur la base du pourcentage de l'effectif de la section participant à cette épreuve, additionné aux points gagnés en individuel divisés par 10.

Les points sont attribués de la manière suivante :

1^{er} : 10pts / 2^{ème} : 9pts / 3^{ème} : 8pts / 4^{ème} : 7pts / 5^{ème} : 6 pts / 6^{ème} et après : 5 pts

L'épreuve du cross départemental donne lieu à des qualifications au cross national pour les 5 premiers de chaque catégorie (sauf minimes).

4- Le PSSP et les épreuves d'athlétisme

Le classement individuel est effectué pour l'épreuve du PSSP et pour chacune des épreuves d'athlétisme pour chacune des catégories femmes et hommes (minime, cadet, junior, senior, master 1 et master 2).

Il n'est possible de s'inscrire qu'à une seule des épreuves. Excepté les JSP qui doivent s'inscrire au PSSP et qui peuvent s'inscrire à une deuxième épreuve de leur choix.

Les trois premiers de chaque catégorie sont récompensés.

Le challenge de la qualité est calculé sur la base du pourcentage de l'effectif du centre (au 1^{er} janvier de l'année N) participant à cette épreuve.

Le challenge de la qualité pour les JSP est calculé sur la base du pourcentage de l'effectif de la section participant à cette épreuve, additionné aux points gagnés sur la seule épreuve du PSSP en individuel divisés par 10.

Les points sont attribués de la manière suivante :

1^{er} : 10pts / 2^{ème} : 9pts / 3^{ème} : 8pts / 4^{ème} : 7pts / 5^{ème} : 6 pts / 6^{ème} et après : 5 pts

Les 4 premiers du parcours sportifs sont qualifiés au parcours régional ainsi que le premier de chaque catégorie des épreuves d'athlétismes.

5- Le BIKE and RUN

Le classement est effectué par catégorie (équipe homme, équipe femme, équipe mixte).

Les points sont uniquement des points de participation (5 points) du fait de la mixité des équipes.

Les trois premières équipes de chaque catégorie sont récompensés (homme, femme, mixte).

Les équipes pouvant être composées de SP de centres différents, le Bike and Run ne donne pas lieu à un challenge.

Le challenge Bike and Run pour les JSP est calculé de la même manière.

2- Challenge UD / SDIS

Règlement du mode de calcul du challenge UDSP / SDIS et des épreuves sportives

Mode de calcul à partir de la saison 2023

Les épreuves comptant pour le challenge sont : CYCLISME / NATATION / CROSS / PSSP+EA / BIKE AND RUN.

1- Classement individuel

Pour être classé au challenge UD / SDIS dans sa catégorie, il faut avoir participé au minimum à 3 épreuves citées au 1^{er} paragraphe et avoir le plus de points.

Les points sont attribués de la manière suivante :

1^{er} : 10pts / 2^{ème} : 9pts / 3^{ème} : 8pts / 4^{ème} : 7pts / 5^{ème} : 6 pts / 6^{ème} et après : 5 pts

Bike and run : 5 pts

Un bonus de points en fonction de la participation aux épreuves est attribué de la manière suivante : 5 épreuves : 5 pts / 4 épreuves : 4 pts / 3 épreuves : 3 pts

En cas d'égalité, le nombre de participation aux épreuves sur l'année sera pris en compte. En cas d'égalité parfaite, le sportif le mieux classé (cumul des places) sur l'ensemble des épreuves sera déclaré « gagnant ».

Les catégories femmes et hommes toutes épreuves sont : Cadet (hors JSP), Junior, Senior, Master 1 et Master 2. Il n'y a pas de classement individuel JSP.

Les catégories sont fixées du 01 janvier au 31 décembre.

2- Classements collectifs

Quatre classements seront effectués :

- 1) classement des CPI
- 2) classement des CI
- 3) classement des CIP
- 4) classement des sections de JSP

Les classements des CPI, CI et CIP se feront sur l'ensemble des catégories (hors JSP).

L'attribution des points pour le classement se fera de la manière suivante :

- 70% des points pour la moyenne du taux de participation de l'effectif du centre sur les 5 épreuves ;
- 30% des points pour la représentativité des catégories femmes et hommes cadets (hors JSP), juniors, seniors, et master 1 et master 2.

3- Les trophées

Un trophée nommé « **challenge UDSP / SDIS** » sera remis au vainqueur des CPI, des CI, des CIP et des JSP lors de la cérémonie de Sainte Barbe départementale.

Un trophée sera également remis aux vainqueurs de chaque catégorie individuelle.